



Pegc Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 57 - juin 2017

SNUipp NANCY-METZ
Section Académique
PEGC

1 rue du Pré Chaudron
57 070 Metz
Téléphone : 06 80 63 36 30
E-mail : e.rouet@orange.fr

Sommaire

P1 Edito
P2 CAPA
P3 Educatif
P4 Corpo
P5 Communiqués FSU
P6 Infos -
Syndicalisation

Pour tout conseil et aide
mais aussi pour être
destinataire de la lettre
électronique du SNUipp
spéciale PEGC :
SNUippINFO (actualité,
corpo...) envoyez un
mail à :
e.rouet@orange.fr

L'arrivée d'un nouveau ministre de l'éducation nationale est toujours un moment particulier pour la communauté éducative, suscitant à la fois inquiétude et espoir.

Sans vouloir revenir sur la réforme des collèges, M Blanquer a déjà insufflé un certain nombre de modifications qui dès à présent divisent les personnels.

Il nous revient donc d'informer pour que chacun puisse analyser en toute connaissance de cause (voir la page « Educatif »).

Mais il nous faut également débattre, confronter nos idées pour avancer et mobiliser si nécessaire.

Même si les vacances se profilent, la vigilance reste au rendez-vous.

Alors gardons le cap !

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Elisabeth ROUET
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz



Dans le cadre du PPCR, le décret 2017-786 du 5 mai 2017 modifie le décret 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des PEGC.

Plus d'infos dans la revue nationale
« Les PEGC, Le Collège »

Tout PEGC Classe Exceptionnelle ayant obtenu la promotion de son échelon actuel au plus tard le 1er mars 2015, sera promu au 1er septembre 2017 à l'échelon supérieur.

Adhérez en ligne !!!
<https://adherer.snuipp.fr>



La deuxième CAPA de l'année s'est réunie le 31 mai 2017. A l'ordre du jour : les postes adaptés, le mouvement intra-académique, le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.

POSTES ADAPTES :

Les postes adaptés, de courte ou de longue durée sont réservés aux collègues rencontrant momentanément des difficultés pour assurer pleinement leur service. Ils leur permettent de stabiliser leur situation personnelle avant la reprise de leur activité ou une reconversion.

Les supports pour les postes adaptés accordés à notre académie concernent tous les enseignants de l'académie : premier degré et second degré (Agrégés, certifiés, PLP, CPE, PEGC).

Cette année, il n'y a qu'une seule demande de maintien en poste adapté.

Suite à l'avis défavorable émis par la commission, le collègue concerné a déposé un recours. En CAPA, les élus SNUIPP-FSU ont rappelé la situation particulière de ce collègue et dénoncé une fois de plus l'insuffisance récurrente du nombre de postes adaptés ainsi que la quasi impossibilité de reconversion pour les PEGC (corps de catégorie A). Trop souvent aucune solution satisfaisante ne peut être apportée aux collègues en difficulté.

En raison du recours, le dossier de ce collègue sera ré-examiné prochainement.

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE :

Deux collègues ont demandé à participer au mouvement cette année. Les deux demandes ont pu être satisfaites.

Rappelons qu'il est très important pour les collègues qui souhaitent faire une demande de mutation de se faire connaître en amont du mouvement intra en participant au recensement mise en place chaque année par l'administration à la demande du SNUipp-FSU.

Il est également important d'en informer le secrétariat académique (par mail : e.rouet@snuipp.fr ou par tel : 06 80 63 36 30) pour que les élus SNUipp-FSU qui siègent dans les différentes instances puissent alerter l'administration sur votre situation.

A NOTER :

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE et NOTE ADMINISTRATIVE :

Dans notre académie, certains collègues en disponibilité sont susceptibles de demander à réintégrer un poste. Leur déroulement de carrière, mis entre parenthèses suite à leur disponibilité, reprendra alors. Or ces collègues sont souvent hors classe.

Pour cette raison le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle reste un point inscrit à l'ordre du jour de la deuxième CAPA.

Il n'en est pas de même pour la note administrative. En effet, depuis l'année dernière, tous les PEGC de notre académie ayant 20, la note administrative n'est plus inscrite à l'ordre du jour.

**Soucieux de défendre l'intérêt
de tous les PEGC, les élus SNUipp-FSU
sont à votre disposition.**

N'hésitez pas à les contacter :

Denis FETIQUE : Collège Paul VALERY
57 073 METZ

Philippe GOMES : Collège Anatole FRANCE
54 350 MONT ST MARTIN

Yves HUMBERT : Collège Jacques MARQUETTE
54 701 PONT A MOUSSON

René MAURIN : Collège Paul VERLAINE
57 380 FAULQUEMONT

Hervé PAGGETTI : Collège TAISON
57 000 METZ

Elisabeth ROUET : Collège Elsa TRIOLET
88 150 THAON les VOSGES



LE SNUIPP-FSU : UN SYNDICAT

POUR LES PERSONNELS

Un syndicat qui écoute et qui revendique

Projet de décret :

Présenté au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) du 8 juin, le projet d'arrêté du 19 mai 2017 modifie l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes du collège.

Ce texte qui peut être encore modifié, doit entrer en vigueur dès septembre 2017 après parution au JO.

Si ce texte n'abroge pas la réforme du collège, il la détricote ...

♦ EPI décapités :

Les enseignements pratiques interdisciplinaires, rendus obligatoires par la réforme du collège appliquée à la rentrée 2016 et qui mêlent deux disciplines au sein d'un même cours, seront laissés à la libre appréciation de l'établissement.

Le nouveau texte ne les supprime pas mais la liste des thèmes des EPI disparaît totalement tout comme la mention qu'ils peuvent être faits par toutes les disciplines.

C'est un moyen efficace d'accélérer leur disparition !

♦ AP ? EPI ?

Accompagnement Personnalisé et EPI : il n'y a plus de temps de référence : les enseignements complémentaires (4 h en 6° et 3 h au cycle 4) prennent la forme d'AP ou d'EPI.

Leur répartition est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du conseil pédagogique.

Il faudra être vigilant : le chef d'établissement désignant les membres du conseil pédagogique !

♦ bilangues et langues anciennes : le retour

Les enseignements facultatifs complémentaires peuvent porter sur les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, l'introduction d'une 2° langue vivante étrangère en 6°, le renforcement de l'une des 2 LV au cycle 4, les langues et cultures régionales.

♦ DP 3 ?

Pour les classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » s'ajoute un enseignement de découverte professionnelle afin de construire leur projet de formation et d'orientation vers la voie scolaire ou vers l'apprentissage.

Prémices du renforcement de l'apprentissage.

♦ autonomie des établissements renforcée :

Dès la rentrée 2017, les établissements disposeront d'une liberté accrue pour décider d'une partie de leurs enseignements :

- répartition entre AP et EPI, voir suppression des EPI
- dotation horaire complémentaire (marge prof de 3 h par semaine et par niveau) attribuée pour favoriser le travail en groupes réduits ?

ou pour des intervention conjointes de plusieurs enseignants ?

ou pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs telle l'introduction d'une 2° LV en 6° ?

Un collège à la carte ?

Ces différentes mesures vont renforcer les inégalités à l'intérieur du système éducatif et relancer la mise en concurrence des établissements.

Rien n'est proposé pour améliorer l'ordinaire de la classe au collège : ni en matière de conditions de travail ni en matière d'horaires ou de contenu d'enseignement.

Accroître l'autonomie des établissements, renforcer les prérogatives des chefs d'établissements et déléguer au niveau local la gestion des moyens largement insuffisants sont des principes que la FSU continue à dénoncer. Elle s'opposera aux projets dont l'objectif est de mettre en concurrence les établissements et les personnels et continuera à défendre un cadre commun sur l'ensemble du territoire.

D'autres mesures :

Mais le nouveau ministre de l'éducation a d'autres pistes dans son cartable qu'il distille petit à petit dans la presse :

♦ Dispositif « Devoirs faits » :

Ce dispositif, sera mis en place au collège à la rentrée 2017 et pourrait consister en études dirigées de 16 à 18 heures.

S'appuyant sur « des disparités entre élèves suivant la situation familiale et sur le fait qu'il doit y avoir des devoirs et que ces derniers doivent pouvoir être fait au sein de l'établissement », le ministre a indiqué que les professeurs seraient mobilisés en heures supplémentaires. Mais que ces derniers soient rassurés, il ne seront pas seuls. « Un éventail d'intervenants » viendra les épauler : des bénévoles (retraités et étudiants) mais surtout des volontaires du service civique. Ces milliers de jeunes auront la faveur du ministre, cette mesure n'en sera que moins onéreuse.

Mais c'est ignorer la difficulté à mettre en place une aide efficace des élèves en dehors de la classe et occulter la formation nécessaire de ces personnels et le temps d'échange indispensable entre enseignants et « aidants » .

♦ Chantier du calendrier scolaire :

Estimant que « le temps de l'enfant devait être mieux étalé sur une base hebdomadaire mais aussi sur une base annuelle », le ministre entend rouvrir le chantier des rythmes annuels.

L'année scolaire de 36 semaines pourrait disparaître pour laisser place à une semaine de 38, voire 40 semaines avec des vacances d'été réduites !

♦ Redoublement : le retour

Estimant qu'il « y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant les retards » M Blanquer indique que « le redoublement doit rester possible quand c'est l'intérêt de l'élève ».

Des mesures à suivre avec grande vigilance !

Retraites : Attention !

E Macron et le gouvernement d'E Philippe souhaitent réformer et simplifier le régime de retraites. Les négociations devraient commencer au début de l'année 2018.

Souhaitant mettre un terme au grand nombre de régimes, un régime de retraite unique serait créé dans lequel tous les actifs seraient soumis aux mêmes règles quel que soit leur secteur d'activité ou leur statut (salariés, indépendants, fonctionnaires ...) : "un système universel avec des règles communes de calcul des pensions avec un principe d'égalité : pour chaque euro cotisé, le même droit à la pension pour tous".

Dans ce régime unique, les droits seraient comptabilisés en points via un système notionnel : chaque cotisant disposerait dès son entrée dans la vie active d'un compte virtuel sur lequel serait versé un capital virtuel qui serait transformé en pension réelle lors du départ à la retraite via un coefficient de conversion.

A l'heure actuelle, les éléments pris en compte pour établir ce coefficient ne sont pas encore connus.

Les partenaires sociaux seront consultés mais d'ores et déjà ce régime de retraite par points suscite des critiques.

Le mercredi 7 juin, 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires et LSR) ont fait part de leur opposition à la mise en place « d'un système de retraite par points », dans une lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron.

« Particulièrement attachés à la retraite par répartition à prestation définie et à la solidarité intergénérationnelle » ils estiment que ces « propositions entraîneraient une baisse des pensions ».

Les représentants des retraités rappellent également leur désaccord sur la hausse de 1,7 point du taux normal de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) utilisée pour financer la protection sociale (sécurité sociale, prestations familiales ...), prévue au 1^{er} janvier 2018 afin de compenser la baisse des cotisations salariales, qui toucherait « 60 % des retraités », selon eux.

« C'est, si l'on comprend bien, en prenant dans la poche des retraités que l'on pourrait redonner du pouvoir d'achat aux actifs. C'est oublier que les personnes en retraite depuis plusieurs années ont subi une baisse des revenus, sous le double effet du gel des pensions et de l'augmentation de leur fiscalité

spécifique. Ajouter 1,7 % de contribution généralisée aux 0,3 % de la CASA, à la suppression de la 1/2 part et à la fin de l'exonération des majorations familiales va faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités, à rebours de la promesse de protection de leur pouvoir d'achat ».

Souhaitant des « éclaircissements » sur certains points du programme, ils demandent au président de la République de « reconnaître la place des retraités » et rappellent que les pensions n'ont pas été « réellement revalorisées depuis quatre ans et plus ».

Soyons vigilants :

Sous couvert de simplification et d'équité, E Macron envisage une réforme radicale des retraites.

La mise en place de ce système uniforme et unique qui supprimerait les régimes spéciaux permettrait de faire disparaître le calcul des pensions sur les six derniers mois pour les fonctionnaires.

Le SNUipp et le FSU s'y opposeront.



Avenir des retraites, protection sociale, questions de société, loisirs : le SNUipp-FSU publie une revue trimestrielle à destination des enseignantes et des enseignants retraités.

Pour plus d'infos, contacter le SNUipp de votre département.

Pour lire l'Infos retraités de juin :
<http://snuipp.fr/Infos-retraites-juin-2017>

COMMUNIQUÉS - FSU)

La mise en place du nouveau gouvernement le 16 mai s'est traduite par la disparition de certains ministères et par une nouvelle appellation pour d'autres.

Certains choix relèvent d'une orientation qui ne peut qu'inquiéter.

La FSU a réagi très rapidement (voir communiqués ci-dessous).



Nouveau gouvernement : Et la Fonction Publique ?

La FSU prend acte de la composition du nouveau gouvernement.

Elle regrette que la Fonction publique ne soit pas un ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics.

Pour la FSU, il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire.

Elle portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers.

Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général.

La FSU rappellera que l'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

Les Lilas, mercredi 17 mai 2017

La FSU dénonce l'absence d'un ministère dédié, et même d'un secrétariat d'État, chargé des retraité-es et personnes âgées

La FSU dénonce l'absence d'un ministère dédié, et même d'un secrétariat d'État, chargé des retraité-es et personnes âgées.

Au total un quart de la population dont 16 millions de retraité.e.s est ignoré. La FSU demande au gouvernement qui prendra en charge ces questions et selon quelles intentions ?

Le vieillissement de la population impose aujourd'hui de s'interroger sur la place de ces millions de citoyen-ne-s dans la société. Il impose aussi de réfléchir sous un angle nouveau au défi posé par la plus grande longévité en termes d'aménagement du territoire, de services publics de proximité, de santé, de logement, de pension et pouvoir d'achat, de fiscalité, de lien intergénérationnel, de grand âge et de la perte d'autonomie...

Les retraité-es ne peuvent pas être considéré-es que lorsqu'il est question d'augmenter le point de CSG sans contrepartie (à la hauteur de 1,7 ce qui constituerait une perte de 24 € pour 1 300 euros de pension par mois), ou pour envisager de poursuivre le gel des pensions.

Pour la FSU, reconnaître la place des retraité.e.s et personnes âgées nécessite de créer les conditions institutionnelles de dialogue.

Les Lilas, mardi 23 mai 2017

Infos - Syndicalisation)

LE SNUIPP-FSU, C'EST AUSSI...



**LE SNUipp-FSU
aux côtés des PEGC ...
Avec :**

Dans le cadre du PPCR, le décret 2017-786 du 5 mai 2017 modifie le décret 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des PEGC.
Plus d'infos dans la revue nationale « Les PEGC, Le Collège »

Tout PEGC Classe Exceptionnelle ayant obtenu la promotion de son échelon actuel au plus tard le 1er mars 2015, sera promu au 1er septembre 2017 à l'échelon supérieur.



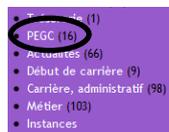
**le bulletin national :
Les PEGC - Le collège**

[http://www.snuipp.fr/
Publications-Les-Pegc-le-
College](http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College)



**le bulletin académique :
PEGC - Nancy-Metz**

[http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)



**la rubrique académique
spéciale PEGC :**

Lien sur le site de votre section départementale ou [http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)



**la lettre électronique des
PEGC : SNUippINFO**

(si vous nous communiquez
votre adresse mail)

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.



POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Mail : Téléphone :

Adresse collège d'exercice :

Département :

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz secteur PEGC
1 rue du Pré Chaudron - 57070 METZ**

**SNUipp
NANCY/METZ**

